

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 MAI 2025

PROCÈS VERBAL

Présents : Claude ARMBRUSTER, Jérôme CONVERSET, Sylvie GROSEMOUGE, Stéphane JANOT, Olivier MONNIER, Marcel TAVERNIER, Claude VUILLEMIN.

Absents excusés : André BILLOTTE (procuration à Claude ARMBRUSTER), Fabrice HALLER

Désignation d'un secrétaire

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivité Territoriales, Monsieur Olivier MONNIER a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20H00.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10/04/2025

Ni question ni remarque

POUR : 8

DELIBERATIONS

1. 2025-3-1 : Acquisition du terrain situé 4 rue du pavé, cadastré A1313

Le Maire expose que la maison située sur le terrain cadastré A 1313, 4 rue du Pavé menace de s'écrouler depuis 2020. Cette propriété appartient à des allemands (Isle et Peter BOYKE, Susanne Hermine et Thomas EGERER, Stefan HAUSSLER) qui ne peuvent ni la rénover ni la faire démolir.

Après visite sur le terrain ils ont proposé de la céder à la commune à l'euro symbolique, pour démolition. Un devis a été fait pour estimer le coût de cette démolition qui s'élève à 29 690.40 € TTC.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'acquérir la maison pour 1 € symbolique,
- **AUTORISE** le Maire à désigner un notaire et à régler les frais notariés,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire au dossier,
- **AUTORISE** le Maire à faire démolir la maison.

Ni question ni remarque

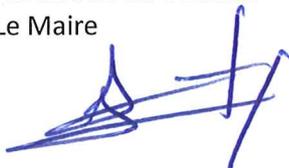
POUR : 8

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire expose au conseil qu'une DM a été prise pour équilibrer le budget au niveau des amortissements suite à une erreur des arrondis.
- Le Maire explique que l'ARS a envoyé un mail ce jour pour signifier que l'eau était à nouveau consommable. Il y avait depuis le 16 mai une interdiction de consommer l'eau suite à un problème de dosage de chlore d'où l'apparition de bactéries rendant impropre la consommation de cette dernière.

Fin de séance à 20h19

Le Maire



Le secrétaire

